

DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON  
—  
Mairie d'ARVIEU  
12120

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 MARS 2008**

L'An deux mille huit, le vingt et un mars à huit heures quarante cinq minutes, le conseil municipal de la commune d'ARVIEU s'est réuni, à la salle des délibérations, en séance ordinaire.  
La séance est publique.

Etaient présents : Mmes et Mrs Claudine BRU, Jean-Michel ALBOUY, Raymond VAYSSETTES, Gilles BOUNHOL, Pierre BLANCHYS, Laurent WILFRID, Monique PUECHGUIRAL, Robert CLOT, Jean-Marc DEJEAN, Jean-Paul COURONNE, Hélène LACAZE, Magali VERDALLE-LACROIX, Charles FIRTION, Vincent BENOIT et Guy LACAN.

Magali VERDALLE-LACROIX a été élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU S.I.E.D.A.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, il appartient au Conseil Municipal, conformément aux articles L 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner deux délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (S.I.E.D.A.).

Après un vote du Conseil Municipal, sont élus délégués de la commune auprès du SIEDA :

- Mme BRU Claudine, née le 27/02/1949, domiciliée à Ginestous 12120 ARVIEU,
- Mr VAYSSETTES Raymond, né le 27/05/1958, domicilié à La Gineste 12120 ARVIEU.

**DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU S.I.A.E.P. du SEGALA**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau Potable du Ségala (S.I.A.E.P. du SEGALA) pour la desserte en eau potable.

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 6 des statuts du Syndicat, le Conseil Municipal doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à représenter la commune au sein du Comité Syndical pour la période 2008-2014 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne

Délégués titulaires :

- Mme PUECHGUIRAL Monique, domiciliée à Espinouzet 12120 ARVIEU,
- Mr BLANCHYS Pierre, domicilié à Puechgrimal 12120 ARVIEU.

Délégués suppléants :

- Mr WILFRID Laurent, domicilié à Dours 12120 ARVIEU,
- Mr LACAN Guy, domicilié à Cayras 12120 ARVIEU

**DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES LEVEZOU-PARELOUP**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère à la Communauté de Communes « Lévezou-Pareloup » et qu'il est donc nécessaire de désigner cinq délégués chargés de représenter la commune d'Arviou au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme délégués auprès de la Communauté de Communes « Lévezou-Pareloup » :

- Mme BRU Claudine, Maire
- Mr BOUNHOL Gilles,
- Mr LACAN Guy,
- Mr ALBOUY Jean-Michel,
- Mr DEJEAN Jean-Marc

**DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIVOM DES MONTS ET LACS DU  
LEVEZOU**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au SIVOM des Monts et Lacs du Lévezou et qu'il est donc nécessaire de désigner trois délégués chargés de représenter la commune d'Arviou au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme délégués auprès du SIVOM des Monts et Lacs :

- Mme BRU Claudine, Maire
- Mr Raymond VAYSSETTES,
- Mr Laurent WILFRID.

**DESIGNATION DES DELEGUES AU  
SIVU CENTRE DE SECOURS DE CASSAGNES BEGONHES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au SIVU Centre de Secours de Cassagnes-Bégonhès et qu'il est donc nécessaire de désigner deux délégués chargés de représenter la commune d'Arviou au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme délégués auprès du SIVU Centre de Secours de Cassagnes-Bégonhès :

- Mr Pierre BLANCHYS,
- Mr Vincent BENOIT

**DESIGNATION DES DELEGUES AU  
SIVU TRANSPORT A LA DEMANDE DE CASSAGNES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au SIVU Transport à la Demande de Cassagnes-Bégonhès et qu'il est donc nécessaire de désigner deux délégués chargés de représenter la commune d'Arviou au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme délégués auprès du SIVU Transport à la Demande de Cassagnes Bégonhès :

- Mme Claudine BRU, Maire, domiciliée Ginestous – 12120 ARVIEU
- Mr Charles FIRTION, conseiller municipal, domicilié Chemin du Moulin Bas – 12120 ARVIEU

#### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur et qu'il est donc nécessaire de désigner deux délégués chargés de représenter la commune d'Arvieu au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme délégués auprès du S.M.B.V.V. :

- Mr Charles FIRTION, domicilié Chemin du Moulin Bas -12120 ARVIEU
- Mme Magali VERDALLE-LACROIX, domiciliée Bonneviale – 12120 ARVIEU

#### **FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1; Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, le taux des indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, Considérant que la commune compte 880 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE à l'unanimité et avec effet au 16 mars 2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants:  
Taux en % de l'indice 1015 (conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
Maire : 31 %  
1<sup>er</sup> adjoint : 4.50 %  
2<sup>ème</sup> adjoint : 2.50 %  
3<sup>ème</sup> adjoint : 2.50 %  
4<sup>ème</sup> adjoint : 2.50 %
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au C/6531 du budget principal 2008,
- DIT que les indemnités de fonction seront payées mensuellement.

#### **DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Madame le maire expose que l'article L.2122.22 du Code des Collectivités Territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat, un certain nombre des attributions de cette assemblée.

Le conseil municipal, après avoir entendu madame le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de donner à madame le maire les délégations ci-dessous énumérées, pour certaines des attributions prévues par l'article L.2122.22 du Code des Collectivités Territoriales :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- D'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme.

<b>DESIGNATION DES ELUS AUX DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES</b>
--

**Commission Finances** - Resp. Claudine BRU

Jean-Michel ALBOUY – Gilles BOUNHOL – Jean-Marc DEJEAN – Guy LACAN – Robert CLOT – Charles FIRTION – Raymond VAYSSETTES.

**Commission Personnel Communal – Travaux** : Resp. Jean-Michel ALBOUY

Robert CLOT – Gilles BOUNHOL – Jean-Paul COURONNE

Déneigement - Guy LACAN

Fonctionnement « Le Cantou » – Vincent BENOIT.

**Commission Communication – Site Internet - Culture** – Resp. Charles FIRTION

Vincent BENOIT – Jean-Marc DEJEAN – Raymond VAYSSETTES – Gilles BOUNHOL – Jean-Michel ALBOUY

**Commission Associatif – Sport – Loisirs – Sentiers** - Resp. Gilles BOUNHOL

Vincent BENOIT – Jean-Marc DEJEAN – Raymond VAYSSETTES – Robert CLOT - Jean-Michel ALBOUY –

Sentiers pédestres – Jean-Paul COURONNE – Charles FIRTION

**Commission Urbanisme – Assainissement** – Resp. Raymond VAYSSETTES

Robert CLOT – Guy LACAN – Laurent WILFRID – Gilles BOUNHOL

**Commission Agriculture** – Resp. Guy LACAN

Magali VERDALLE- LACROIX – Pierre BLANCHYS – Laurent WILFRID – Gilles BOUNHOL – Jean-Marc DEJEAN

**Commission Ecole – Transports Scolaires** – Resp. Monique PUECHGRIMAL

Jean-Michel ALBOUY – Laurent WILFRID- Magali VERDALLE-LACROIX

Dont délégués au Conseil d'Ecole : Monique PUECHGUIRAL, Jean-Michel ALBOUY et Laurent WILFRID.

**Commission Affaires Sociales** – Resp. Monique PUECHGRIMAL

Claudine BRU - Charles FIRTION – Hélène LACAZE – Pierre BLANCHYS – Jean-Michel ALBOUY – Guy LACAN – Vincent BENOIT.

Dont membres du CCAS : Claudine BRU – Monique PUECHGUIRAL – Hélène LACAZE - Charles FIRTION – Pierre BLANCHYS.

**Commission Création d'Activités, Artisanat, Développement Economique** – Resp Claudine BRU  
Jean-Michel ALBOUY, Guy LACAN, Robert CLOT, Gilles BOUNHOL, Hélène LACAZE, Jean-  
Paul COURONNE, Vincent BENOIT ;  
Dossier station essence : Raymond VAYSETTES, Gilles BOUNHOL et Jean-Marc DEJEAN.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Ligne trésorerie** – madame le maire informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler la ligne de trésorerie en attendant le versement de la subvention de la Drac.
- **Autolaveuse** – Elle donne lecture du devis pour le remplacement des batteries de l'autolaveuse, qui s'élève à 200 € HT chacune. Mrs CLOT et FIRTION vont contrôler si elles s'avèrent vraiment hors état de marche.
- **Journée des Cyber-Bases**, le 3 avril prochain à Cugnaux : Sophie TERRIS, Dominique MERLIN, Gilles BOUNHOL, Charles FIRTION et Raymond VAYSETTES participeront à cette journée.
- **Changement véhicule communal** – Madame le Maire rappelle que la 4L n'est plus en état de marche, la somme de 5 000 € a été prévu au budget primitif 2008. Mr CLOT fera établir une proposition au garage VIGROUX.
- **Exposition Les Arcs** – Madame le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition en 2006 d'une exposition sur les arcs à Dominique MERLIN. Cette exposition pourrait être mise en place à la salle du rez-de-chaussée de la maison « MARTY », située au centre d'Arviu, quelques travaux d'aménagement sont nécessaires.  
Vincent BENOIT précise que les bénévoles de l'association Cyber Cantou vont reprendre des permanences à la Cyber Base, ils libèreront ainsi des heures à Dominique MERLIN. Elle pourra ainsi travailler sur la mise en place de l'exposition.  
Les salles d'expositions de l'ancien couvent sont terminées, l'une de ces salles pourrait également accueillir l'exposition sur les arcs.  
Les élus souhaitent visiter les lieux, rendez-vous samedi 22 mars à 10 H.00.
- **Visite des bâtiments communaux** – Une journée est fixée au samedi 12 avril à 9h00 devant l'ancien couvent.
- **Rallye du Rouergue** – Le comité organisateur a sollicité la commune pour le passage du rallye et pour l'octroi d'une subvention (2 000 €). Le conseil municipal souhaite la modification du circuit pour éviter le hameau du Rhan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45 minutes.